



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération du Conseil municipal n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2024_244 du Conseil municipal 11 décembre 2024, décidant l'acquisition auprès de la Société "Les Nouveaux Constructeurs" de diverses parcelles formant emprise de la voirie réalisée avenue de la République à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le **mercredi 25 juin 2025** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Acquisition auprès de la Société "Les Nouveaux Constructeurs" de diverses parcelles formant emprise de la voirie réalisée avenue de la République à Villejuif (Val-de-Marne).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **19 MAI 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

